

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

N°2026/084

DELIBERATION**DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN, Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérard, THOUÉ Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérard
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°79

**OBJET : Instauration de
la Taxe sur la Vacances
des Locaux d'Habitation**

Monsieur Romain THOUÉ a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article 108 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 fusionnant la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,

Vu la délibération n°13 du 16 mai 2022 instaurant la taxe d'habitation sur les logements vacants,

Le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance, précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal décide,
Après délibération,
A l'unanimité,

- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Damien FERLIN



**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**